

Comité de Pédiatrie (Charte)

Ce document a pour objectif de garantir la sécurité de l'enfant et de permettre l'optimisation de sa prise en charge en tenant compte de ses besoins spécifiques dans le respect de ses droits.

I. Objectif :

- Réduire au maximum les risques encourus par l'enfant.
- Réduire les risques pour les équipes médicales et paramédicales.
- Tenir compte des contraintes sociales humaines et économiques de l'établissement.
- Son but est de coordonner et de faciliter l'exercice des professionnels (praticiens, soignants...) en prenant en compte les évolutions réglementaires, technologiques ainsi que des bonnes pratiques.

II. Périmètre :

Elle s'applique à tout l'établissement

On entend par « établissement » : l'accueil de la clinique, la préadmission, le secrétariat anesthésiste, les urgences, le service pédiatrique et hospitalisation, l'ensemble du plateau technique.

III. Validation de la charte :

Elle est soumise à l'avis du comité de direction et à la CME,

Elle est validée par la direction et le comité pédiatrique.

IV. Définition :

La charte du comité est un document définissant les règles de fonctionnement. Elle s'applique à l'ensemble des intervenants. La charte s'inscrit dans la démarche qualité mise en place par l'établissement.

Comité de Pédiatrie (Charte)

V. Réglementation et statuts :

5.1 réglementation

Droits des enfants

Charte du patient hospitalisé

La chirurgie ambulatoire

Rapport de la FHP sur la défense des droits de l'enfant en 2017

5.2 Statuts

Le bureau est composé d'un président, d'une secrétaire, de l'infirmière générale, de la responsable des réservations, du référent du service pédiatrique, d'un médecin pédiatre, d'un chirurgien pédiatre et d'un anesthésiste pédiatrique.

Les titulaires sont :

- Président du comité : Pierre Trinh Duc ARE
- Médecin Pédiatre Référent : Michel Rodière
- Chirurgiens Pédiatre Référents : Paula Borrego et Aude Maurel
- Anesthésistes pédiatriques : Christian Calabuig et Georges Bannet
- Secrétaire du comité : Caroline Denis Adj CBO
- IDE Référent Pédiatrique : Julien Granger et Davina Mendes
- Chef de Bloc : Laurence Ledoux
- Responsable des réservations : Marie Joe Pouget

Le bureau peut être renouvelé en fin d'année au cours de la dernière réunion présentant le bilan annuel.

Le comité doit se réunir à minima 3 fois par an en réunion plénière.

Des réunions subsidiaires peuvent être programmées en fonction des besoins du projet et/ou l'évolution de la réglementation.

Comité de Pédiatrie (Charte)

Le comité s'assure de l'évolution des projets, la faisabilité de ces derniers.
Le président et sa secrétaire envoient les convocations des réunions, établissent l'ordre du jour des réunions en accord avec les membres du comité et font les comptes rendus.

5.3 : Diffusion :

La charte fait partie de la gestion documentaire qualité et respecte les procédures de diffusion en vigueur.

VI. Objectifs :

- Promouvoir toutes initiatives en faveur de la sante de l'enfant et de l'adolescent
- Favoriser la collaboration et les échanges entre les pédiatres, chirurgiens, anesthésistes, service de pédiatrie, accueil, urgences et bloc opératoire.
- Favoriser l'égal accès à des soins de qualité et mener des actions d'information , de formation et de prévention.

Comité de Pédiatrie (Charte)

Rédigé par :	Vérifié par :	Approuvé par :
Nom : C. DENIS Fonction : Adjointe chef de Bloc, Secrétaire du comité pédiatrique Date et signature : 03/2018	Nom : DR Pierre Trinh Duc Fonction : ARE, Président du comité pédiatrique. Date et signature : 03/2018	Nom : Laurent Ramon Fonction : Directeur Date et signature : 03/2018 Nom : Dr J.Teissier Fonction : Président CME Date et signature : 03/2018